

Un budget puissant et équilibré géographiquement

Mon éditorial de janvier d'Harmonie et le dossier du mois traitaient du budget 2003. Je pense utile de revenir sur un certain nombre de points, tant le sujet est d'importance pour la vie quotidienne des habitants de l'Agglomération.

Le seul impôt qui dépend de l'Agglomération, la taxe professionnelle, augmentera de 0% en 2003. Si par hasard dans une commune, les impôts augmentaient, il s'agirait d'augmentation de la taxe d'habitation, du foncier bâti ou du foncier non bâti.

Dans ces trois cas, il s'agirait d'une décision d'augmentation de la fiscalité émanant de telle ou telle commune, de son maire et de son conseil municipal et non de l'Agglomération.

Le versement transport payé par tous les employeurs de plus de 9 personnes, ne subira aucune modification. Son taux restera le même en 2003 qu'en 2002, comme la taxe professionnelle. Mais même à taux constant, le produit du versement transport augmentera en 2003 de 4% du fait de l'enrichissement de l'Agglomération en nouvelles entreprises ou en extension d'entreprises existantes. Le versement transport rapportera 49,5 M€ en 2003 contribuant massivement au paiement de la 2ème ligne de tramway en cours.

Il faut noter l'énorme avantage pour les contribuables des 38 communes du passage à l'Agglomération. En effet, du temps du District, l'aide de l'Etat par habitant pour les 330 000 habitants de l'ancien District était de 17,84€ (117 F) par an et par habitant. Dans la nouvelle Agglomération, et ce pour 110 000 habitants de plus, soit 440 000 habitants, l'aide de l'Etat sous forme de dotation globale de fonctionnement passe de 17,84€ (117 F) à 38€ (250 F).

Des transports efficaces respectueux de l'environnement et accessibles à tous

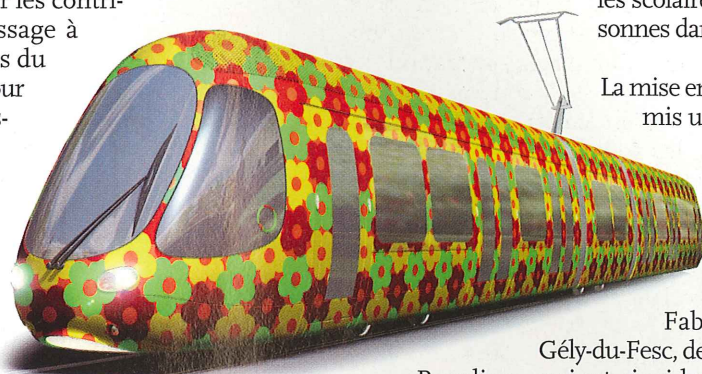
Les principaux travaux en 2003 pour les transports seront les suivants :

- Le parking Occitanie qui passera de 150 à 600 places.
- Toutes les rames de la ligne 1 passeront de 30 mètres à 40 mètres soit de 220 à 320 personnes dans d'excellentes conditions de confort.
- Deux stations supplémentaires de la ligne 1, Malbosc et le Millénaire ouvriront en 2003.
- L'amélioration de la qualité d'accueil des usagers sera nette aux pôles principaux d'échanges : création de salles d'attente protégées, fermées, chauffées en hiver et climatisées en été. Ce programme comprend l'aménagement des stations Euromédecine, Occitanie, Corum, Port Marianne et Odysseum.
- L'engagement de la réalisation de la deuxième ligne de tramway Jacou, Le Crès, Castelnaud le Lez, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas : 17 M€
- La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est prévue pour le 2^e semestre 2003, permettant de commencer les travaux à la fin de

l'année 2003, pour une mise en service de la 2ème ligne au 2^e semestre 2006. L'amélioration de la qualité de nos transports en commun ne porte pas que sur le tramway, mais aussi sur les bus. Les fréquences de la ligne 15 vers la Paillade sont grandement améliorées. Le programme d'accès des personnes handicapées à tous les bus s'intensifie, afin qu'elles puissent avoir les mêmes commodités avec le bus qu'avec le tramway. C'est ainsi que nous avons inauguré la ligne 12, le 10 février dernier.

Le programme de sécurisation des autobus se poursuit. La vidéosurveillance sera renforcée avec une deuxième caméra dans chaque bus. Il a été demandé à Monsieur Sarkozy, Ministre de l'Intérieur, de créer, comme à Bordeaux, une équipe spéciale de la police nationale pour faire la police des transports en commun dans le réseau de bus et de tramway de Montpellier. La parole est au gouvernement. Les actes suivront-ils les promesses ?

Naturellement, nous renforcerons les tarifs sociaux au nom de la solidarité pour les demandeurs d'emploi, le troisième âge, les personnes handicapées et invalides ainsi que les scolaires. Cela représente 30 000 personnes dans l'Agglomération.



La mise en place de l'Agglomération a permis une forte baisse du prix du ticket de bus dans la plupart des nouvelles communes. Cette baisse qui profite à tous les voyageurs, grâce au ticket unique sur tout le réseau, a été de 40 à 70 %.

Les voyageurs de Fabrègues, de Mauguio, de Saint-Gély-du-Fesc, de Saint-Clément-de-Rivière ou de Beaulieu... paient ainsi leur bus 40 à 70 % moins cher chaque jour, chaque semaine ou chaque mois selon les modalités retenues par l'utilisateur.

Une priorité, la création d'emplois

C'est un des grands axes du budget 2003 : poursuivre les efforts engagés dans la création d'emplois, soutenir l'économie locale, soutenir l'action en faveur d'implantations d'entreprises dans les zones d'activités créées et dans le réseau de pépinières de la Communauté d'Agglomération. En effet, en 2003 la pépinière Cap Oméga et le bâtiment Cap Gamma viendront s'ajouter à la pépinière Cap Alpha créée il y a une quinzaine d'années à Clapiers. De nouveaux secteurs seront pris en compte comme l'économie viticole, l'économie arboricole ou encore l'artisanat dans les communes petites ou moyennes. En matière viticole, le caveau de la cave coopérative de Saint Geniès des Mourgues sera réhabilité et étendu. Un circuit de la route des vins permettra à tous de connaître les grands vins de l'Agglomération de Saint-Drézéry à Saint Georges d'Orques. Un nouveau village d'entreprises à Cournonsec dans le canton de Pignan viendra s'ajouter à Parc 2000 à la Paillade-Celleneuve en collaboration une fois encore avec la Chambre des métiers de l'Hérault.

Une priorité renforcée : l'économie du tourisme

La réception des touristes dans les communes reste du domaine des offices municipaux du tourisme de Montpellier à la Grande-Motte, de Carnon à Péroles...

Mais à côté de cette action, l'Agglomération a inscrit en 2003 une importante somme pour la promotion de l'Agglomération de Montpellier au niveau français, européen et international.

Cela profitera à nos commerces, nos restaurants, nos hôtels, nos plagistes, nos campings et à toutes les professions qui travaillent dans le secteur touristique.

Jusqu'à maintenant, les communes hostiles au processus de la Communauté d'Agglomération, soit 8 sur 38, n'ont pas voulu déposer de dossier dans l'intérêt de leur commune. Naturellement, ils n'ont donc pu être subventionnés, ce que nous regrettons. Mais rien n'est impossible à l'avenir.

En effet, le budget 2003 comprend une somme de 30 millions de francs intitulée "fond d'aide aux investissements des communes". Les 38 communes ont jusqu'à fin février 2003 pour déposer des demandes de subvention auprès de la commission des finances de la Communauté d'Agglomération. La commission délibérera en février-mars. Ce fond pourra être réparti largement au conseil d'Agglomération d'avril, permettant aux maires de connaître les sommes sur lesquelles ils peuvent compter pour leur budget.

Ainsi le budget 2003 de la Communauté d'Agglomération s'est voulu largement décentralisé. Au risque de nous répéter, prenons quelques exemples : le Conservatoire national de musique, de danse et de théâtre de Montpellier présent depuis plus de dix ans à Montpellier et à Castelnaud le Lez, verra naître en 2003 deux nouvelles antennes à Cournonterral et à Castries, une nouvelle Ecolothèque surgira à Jacou après celle de Saint-Jean-de-Védas... Les exemples pourraient se multiplier dans les domaines culturels, sportifs, de la solidarité mais patience, nous aurons l'occasion d'en reparler dans les mois qui viennent.



PHOTO : E. HANNOTEAUX

Georges Frèche,
Président de la Communauté
d'Agglomération de Montpellier.
Professeur à la Faculté de Droit
et des Sciences Economiques.